

Règlement du challenge “Réclame”

Ce challenge s'adresse à tous, sans restriction.

L'inscription est gratuite.

Seront acceptés montages individuels d'un auteur ou d'un club.

Le but du challenge est de créer un montage publicitaire, de la durée totale de 3'50", dans lequel devront être insérés 5 (cinq) spots, (pas nécessairement dans le même ordre):

- 1 spot: Valorisation d'une localité touristique
- 1 spot: Campagne publicitaire pour la protection de l'environnement
- 1 spot: Dans un but humanitaire
- 2 spots: Produits commerciaux (d'imagination)

Dans la vidéo de base que nous vous enverrons, vous trouverez 5 (cinq) places de durée prédéfinie (dans l'ordre: 40" – 20" – 60" – 30" – 50" secondes) dans lesquels vous devrez insérer les 5 (cinq) spots que vous aurez réalisés.

L'utilisation de musique, vidéo, images, graphismes, animation, bruitages vous revient.

La limite maximum pour les textes dits est de 15 mots pour chaque spot.

Vous ne pouvez pas modifier la durée de la vidéo de base, ni la musique de l'introduction, de la conclusion et des interludes musicaux.

Pour s'inscrire au challenge: demander par mail la vidéo de base a : grazia.gamba@inwind.it à dater du 1 septembre 2019.

Dans la demande doivent être indiqués :

- Nom et prénom
- Club auquel appartient
- Adresse postale

Les demandeurs recevront la vidéo de base caractérisée par un numéro d'identifiant personnel qui apparaîtra dans la vidéo.

Le nom du fichier correspondra au numéro attribué et ne devra pas être modifié (exemple 001 Réclame - 002 Réclame ...)

Les montages doivent être anonymes et il ne doit pas y avoir de générique: la correspondance entre le numéro attribué et le nom de l'auteur ou du club sera connue seulement aux organisateurs et non divulguée aux jurys.

L'envoi des montages devra être fait par Wetransfer à: grazia.gamba@inwind.it

Date limite pour les envois : 29 février 2020.

Nouveauté ! Cette année nous proposons aux clubs français de constituer des jurys pour l'évaluation des montages. Donc la proclamation du palmarès reviendra au jury italien et aux jurys français constitués par les clubs qui se proposeront de participer au jugement des montages reçus.

Les clubs qui sont intéressés écriront à grazia.gamba@inwind.it **avant le 31 janvier 2020** pour indiquer le nom du club et du responsable, auquel nous fournirons ensuite les renseignements complémentaires nécessaires sur les modalités d'évaluation.

Pour constituer un jury est demandée une participation symbolique de 30 euros, qui contribuera au montant des prix.

Planning:

- Les demandes de la vidéo de base peuvent être envoyées à dater du **1 septembre 2019**
- Date limite pour l'envoi des montages : **29 février 2020**
- Envoi des montages aux jurys: **1 mars 2020**
- Temps à disposition pour les jurys pour communiquer les résultats : entre le **30 avril 2020**
- Proclamation du palmarès final au mois de mai 2020